



Consulat des Emirats Arabe Unis
3, rue de Lota
75016 Paris
Tel : 01 44 34 02 00
Fax : 01 47 55 61 04
<http://www.amb-emirats.fr>



EMIRATS ARABES UNIS

Modalités d'obtention d'un visa

Si vous êtes de **nationalité française** ou de **certains pays de l'Union Européenne** **, vous avez besoin d'un visa. (1*)

Pays également concernés : Andorre, Australie, Brunei, Corée-du-sud, Canada, Etats-Unis, Hong-Kong, Islande, Japon, Liechtenstein, Malaisie, Monaco, Norvège, Nouvelle-Zélande, Saint-Marin, Singapour, Suisse, Vatican.

(1*) Celui-ci peut être obtenu au poste frontière d'entrée, ou au Consulat du pays de résidence.

Pour les autres nationalités, vous devez demander un visa, formulaire à télécharger sur le site du Consulat.

Documents de voyage sans visa :

- Voyager avec un **passport** ayant une validité de **6 mois, sans cachet ou visa d'Israël**.
- Si le **séjour** est **supérieur à 1 mois**, demander la prolongation sur place auprès du **Ministère de l'Intérieur**.
- **Billet aller/retour** ou de continuation, ainsi qu'un visa valide pour le pays de destination, si nécessaire.
- **Ressources nécessaires** pour tout le séjour.

Le visa est délivré gratuitement à l'entrée, tandis que son renouvellement est payant.
Le titulaire de ce visa n'est pas autorisé à travailler dans le pays, soit à titre gracieux ou rémunéré.

Validité : 1 mois (Prolongation possible sur place)

**** Pays de l'Union Européenne exemptés de visa :**

Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède.

IMPORTANT Tout mineur doit impérativement,

Soit être accompagné d'un de ses parents et figurer sur son passeport.

Soit être en possession d'un document d'identité valide et d'une autorisation de sortie du territoire (délivrée par la mairie ou la préfecture du domicile, avec une preuve de l'autorité parentale).

Note : si un mineur voyage seul, il devra également avoir des preuves de la situation financière des parents ou de l'adulte légalement responsable, couvrant tous ses frais pendant son séjour.

Attention, pour des enfants de parents divorcés, certains pays exigent en plus de l'autorisation de sortie du territoire, une attestation du parent ne participant pas au voyage, certifiant qu'il est au courant de ce voyage, en précisant les dates et qu'il donne son accord. Joindre la photocopie de sa carte d'identité certifiée conforme à l'originale et signée par lui, et le livret de famille ou sa photocopie certifiée conforme à l'original.

<http://www.dsachs.fr>

Spécialisés dans l'obtention de visa depuis plus de 25 ans, nous pouvons nous charger de vos démarches.



DEMANDE DE MISSION à L'ATTENTION DE D. SACHS
POUR L'OBTENTION DE VISA(S)

A renvoyer avec la totalité des documents à :

D. Sachs – 169 bd Voltaire – B.P. N° 49
92603 ASNIERES Cedex
Tel : 01 40 86 53 00 / 01 Fax : 01 40 86 53 02

Nom et prénom de la personne à contacter :	
Société :	
Adresse de facturation :	

Tel :	
Tel mobile :	
Fax :	
E-mail :	

Pays de destination (si plusieurs pays, indiquer la chronologie du voyage) :	
--	--

Nom et Prénom du (des) passeport (s). Attention, si plusieurs passeports pour des destinations différentes, remplir un bon de commande par destination.	
---	--

Nature du visa (affaire, tourisme...) :	
Date de départ :	
Durée du séjour :	
Nombre d'entrées :	

Modalité de retour du (des) document (s) :	
Adresse de retour (si différente de celle de facturation)	

Documents fournis :	
Commentaires :	

Je, soussigné(e), demande à l'entreprise D. SACHS d'effectuer pour mon compte les démarches ci-dessus mentionnées. Je m'engage à régler à réception la facture comprenant ; honoraires + TVA (19,6%) et frais avancés. Je déclare avoir pris connaissance et accepter les conditions générales de vente.
Date, signature, et cachet de la société.